

## **Forêts Communales - Programme des coupes de bois 1990/1991 - Vente d'automne 1990**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Conformément au plan de gestion de nos forêts, l'Office National des Forêts a défini le programme des coupes de bois à effectuer au cours de l'hiver 1990/1991.

### **1. Coupes à vendre aux adjudications générales de l'automne 1990**

- Forêt d'Aglans : parcelles 23 - 29 - 30

- Forêt de Chailluz : parcelles 18 - 60 - 80 - 81 - 105 - 107 - 108 - 109 - 111 - 125 - 126 - 130 - 132 - 135 - 150 - 168 - 169 - 176.

### **2. Coupes à exploiter par le service municipal et à vendre après façonnage**

- Forêt de Chailluz : parcelle 78.

Sur avis favorable de la 9<sup>ème</sup> Commission, le Conseil Municipal est appelé à :

- confier à M. le Directeur de la vente aux adjudications générales, le soin de fixer le prix de retrait des coupes de notre commune,

- pour les coupes délivrées, autoriser M. le Député-Maire à signer les relevés de martelage - estimation et à mettre en vente les produits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.